VERS UNE STRATÉGIE NATIONALE D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

COMPTE RENDU

RENCONTRE RÉGIONALE

RÉGIONS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET DU NORD-DU-QUÉBEC

Le 23 juin 2021, 13 h 30
Vidéoconférence

Personnes participantes	**Représentants du MAMH** • M. François Jacques — Député de Mégantic et adjoint parlementaire de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation • M. Alexandre Lambert — Conseiller politique de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation • M. Philippe Boivin — Directeur régional du Nord-du-Québec • M. Stéphane Bouchard — Sous-ministre adjoint à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire • Mme Isabelle Boucher — Directrice générale à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire • Mme Vanessa Connelly-Lamothe — Directrice régionale de l'Abitibi-Témiscamingue **Représentants des municipalités régionales de comté (MRC) et des municipalités locales de l'Abitibi-Témiscamingue** • M. Jaclin Bégin — Préfet de la MRC d'Abitibi-Ouest • Mme Claire Bolduc — Préfète de la MRC de Témiscamingue • Mme Diane Dallaire — Mairesse de la Ville-MRC de Rouyn-Noranda • M. Sébastien D'Astous — Maire de la Ville d'Amos • Mme Sylvie Hébert — Mairesse suppléante de la Ville de Val-d'Or • M. Martin Roch — Élu remplaçant pour la MRC d'Abitibi **Représentants des organismes régionaux de l'Abitibi-Témiscamingue** • M. Hugo Asselin — Professeur titulaire — Chaire Desjardins en développement des petites collectivités de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue • M. Serge Bastien — Président de la Société de l'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue • Mme Bianca Bédard — Directrice adjointe du Conseil régional en environnement de l'Abitibi-Témiscamingue • Mme Chantal Cusson — Présidente du Comité intersectoriel en saines habitudes de vie de l'Abitibi-Témiscamingue • Mme Valérie Fillion — Directrice générale de l'Association de l'exploration minière du Québec • M. Éric Laliberté — Président de l'Espace d'accélération et de croissance de l'Abitibi-Témiscamingue • M. Émilien Larochelle — Président de Tourisme Abitibi-Témiscamingue • M. Miguel Montoro Giona — Professeur associé à l'Institut de recherche sur les forêts de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue • M. Stéphane Paul — Directeur général du Syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue • M. Pascal Rheault — Président de l'Union des producteurs agricoles de l'Abitibi-Témiscamingue **Députés de l'Abitibi-Témiscamingue** • Mme Suzanne Blais — Députée d'Abitibi-Ouest • M. Jacques Harnois — Attaché politique en remplacement de M. Pierre Dufour, député d'Abitibi-Est et ministre de la Forêt, de la Faune et des Parcs

	• Mme Pascale Lefloïc — Attachée politique en remplacement de Mme Émilise Lessard-Therrien, députée de Rouyn-Noranda-Témiscamingue • M. Pascal Rheault — Président de l'Union des producteurs agricoles de l'Abitibi-Témiscamingue **Représentants des municipalités régionales de comté (MRC) et des municipalités locales du Nord-du-Québec** • Mme Manon Cyr — Mairesse de la Ville de Chibougamau • M. René Dubé — Maire de la Ville de Matagami **Représentants des organismes régionaux du Nord-du-Québec** • Mme Marie-Claude Brousseau — ARBJ • Mme Oulaya Khalil — CJPSHV • Mme Isabelle Milord — Tourisme Baie-James **Députés du Nord-du-Québec** • Mme Monique Biron — Attachée politique du député d'Ungava • M. Normand Houde — Attaché politique du député d'Ungava **Animateur** • M. Dominique Dufour

Sujets	Résumé des propos
Accueil et introduction	L'animateur accueille les personnes invitées et explique les modalités de fonctionnement de la rencontre. M. François Jacques souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Il remercie les personnes réunies de leur présence et de leur implication dans la démarche.
Présentation du document de consultation	M. Stéphane Bouchard présente les grandes lignes du document de consultation et soumet aux participants quelques questions pour lancer la période d'échanges.
Échanges entre les personnes participantes	La période d'échanges débute à 14 h 25.
Commentaires généraux	Aucun commentaire général n'est émis.
• Vision	Concernant la vision, les commentaires suivants sont formulés : **Abitibi-Témiscamingue** • Les participants trouvent louable l'ensemble des éléments identifiés dans la vision. Toutefois, celle-ci reflète peu la réalité de la région, et ils ne s'y identifient pas. • Plusieurs suggèrent de revoir la vision afin de donner une plus grande place à la réalité multiple de la région, qui connaît à la fois un développement économique fort et une dévitalisation de certaines municipalités. • La vision et le document de consultation relèvent trop de l'urbanité et n'expriment pas la complémentarité entre l'urbain et le rural que vivent plusieurs municipalités.

Sujets	Résumé des propos
	• La période visée par la vision, soit 20 ans, est jugée trop courte pour permettre d'atteindre les objectifs, considérant l'ensemble des défis à surmonter et les délais associés à la mise en œuvre d'une telle Stratégie. • Certains participants notent l'absence du concept de développement économique durable, qui devrait être clairement identifié dans la vision. • Il est aussi souligné que la vision et le document de consultation devraient être cohérents avec le bilan de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (Stratégie OVT). • Bien que les générations futures soient considérées dans la vision, les prévisions du profil démographique indiquent un vieillissement important de la population; cette réalité devrait transparaître afin de planifier l'aménagement du territoire en conséquence. • Le peu de temps mis à la disposition des partenaires pour prendre connaissance du document de consultation est critiqué, étant donné que la Stratégie aura des impacts majeurs sur plusieurs décennies. Les participants souhaitent poursuivre leur analyse. En réponse à la question ayant été soulevée, les autorités du Ministère soulignent qu'il sera possible de poursuivre les réflexions et de soumettre toute documentation pertinente par l'entremise de la consultation Web et celle de la direction régionale.
• Axe 1 : Gouvernance	Concernant l'Axe 1, les commentaires suivants sont formulés : **Abitibi-Témiscamingue** • Les participants conviennent que les pouvoirs et rôles des MRC doivent être renforcés. • Il est suggéré d'adapter la gouvernance selon les différents contextes et de privilégier la consultation et la concertation en amont des processus décisionnels. La région de l'Abitibi-Témiscamingue montre d'ailleurs un bilan positif quant à la concertation entre les différentes instances territoriales. • Il est suggéré que les différentes planifications sur le territoire s'arriment au schéma d'aménagement et de développement (SAD) (par ex. : *Loi sur les mines*, *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, etc.). • Il est demandé de développer des outils supplémentaires en urbanisme et en aménagement du territoire ainsi que de réduire les délais pour permettre l'application de la Stratégie. • L'importance du rôle et de l'accompagnement des directions régionales des ministères est maintes fois formulée, principalement lors de modifications et révisions des SAD. • Bien que les orientations et les cibles en matière d'aménagement du territoire doivent être déterminées par l'État, l'autonomie des moyens de mise en œuvre devrait revenir aux MRC. Un encadrement devrait être prévu pour mesurer les résultats. Cette façon de faire laisserait plus de place à l'innovation et à la diversification des moyens utilisés d'une région à l'autre. • Pour les indicateurs à utiliser pour la prise en compte des particularités régionales, la contribution de la société civile est suggérée. Les participants demandent plus de cohésion dans les interventions des différents ministères et organismes (MO), ainsi que la décentralisation de leurs activités vers les régions afin de permettre une proximité de services aux citoyens. Il est souligné que l'ensemble des MO concernés par l'aménagement du territoire doivent cosigner et appuyer la Stratégie. • L'absence de l'enjeu des changements démographiques dans la répartition des ressources publiques (par ex. : humaines et financières) est soulevée. Il est ajouté que la gestion des ressources publiques devrait davantage être réalisée selon une approche régionale concertée afin d'assurer une cohabitation harmonieuse de l'utilisation de celles-ci. • Il est demandé de mieux intégrer les communautés autochtones au processus de planification du territoire. Avec la collaboration du gouvernement fédéral, il est réclamé de régler les enjeux de revendications territoriales. Il s'agit d'une réalité très présente dans la région, et ses habitants cohabitent sur le même territoire. **Nord-du-Québec**

Sujets	Résumé des propos
	• Le territoire du Nord-du-Québec est très particulier. Il n'y a pas de MRC, et l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) représente l'ensemble des Jamésiens. Il faut d'abord souligner qu'il s'agit d'un territoire conventionné. Les élus prendront le temps d'élaborer un positionnement commun dans le cadre de la consultation en cours.
• Axe 2 : Croissance urbaine	Concernant l'Axe 2, les commentaires suivants sont formulés : **Abitibi-Témiscamingue** • Le plan d'urbanisme est un outil malléable qui gagnerait à être davantage utilisé afin de soutenir le développement. • Les opinions sont divisées à propos de l'existence, ou non, d'étalement urbain en région. Par contre, la notion d'urbanisation diffuse sur le territoire, découlant entre autres d'un historique de colonisation, trouve davantage écho. • Certains estiment que la densification est peu appropriée considérant la réalité régionale, sauf dans les grandes villes, et qu'il faudrait plutôt viser une complémentarité entre le milieu rural et urbain. • D'autres proposent de limiter l'étalement urbain et de densifier les milieux déjà développés afin, entre autres, de ne pas empiéter sur les milieux humides et de favoriser la proximité des services auprès d'une population vieillissante. • Plusieurs s'entendent pour dire que la population et les nouveaux arrivants sont surtout à la recherche de grands terrains à proximité d'éléments naturels attrayants, tels que les lacs. • Des participants suggèrent l'ajout d'une affectation dite « périurbaine » qui consoliderait l'existant et permettrait une forme de développement pouvant répondre aux besoins exprimés par la population, surtout dans un contexte de rétention de nouveaux arrivants. • La réalité des villes-MRC est peu prise en compte en matière d'aménagement du territoire, et il est difficile de promouvoir à la fois la densification d'un centre urbain et de gérer les réalités de plusieurs quartiers ruraux. • Les enjeux d'accès à la région par la route, le train ou l'avion sont considérables et nécessitent des investissements majeurs pour soutenir le développement régional et le tourisme. • La majorité des habitants du territoire est dépendante de l'automobile pour effectuer ses déplacements. • L'absence de l'utilisation des véhicules électriques dans le document de consultation soulève des questions, puisqu'il s'agit d'un mode de transport à la hausse en région. **Nord-du-Québec** • L'étalement urbain est un concept relatif. Au Nord-du-Québec, plusieurs citoyens veulent s'établir en territoire de villégiature. Le territoire est grand; il faut en tenir compte et répondre à leurs besoins.
• Axe 3 : Milieux de vie	Concernant l'Axe 3, les commentaires suivants sont formulés : **Abitibi-Témiscamingue** • Il est nécessaire de favoriser l'accessibilité à des milieux naturels de qualité et la proximité avec ces derniers, et les municipalités devraient tenir compte des services écosystémiques fournis par ceux-ci. • Il serait important d'attribuer aux milieux humides un statut particulier pour changer la perception qu'ils sont des freins au développement. Il appert aussi nécessaire de créer des aires protégées habitées permettant un aménagement harmonieux avec le milieu naturel. • Le principal enjeu identifié limitant considérablement le dynamisme, la vitalité et le développement régional est celui relié au phénomène du *fly in fly out*. Ses impacts sur l'occupation et l'aménagement du territoire sont très importants. Des outils pour limiter ce phénomène sont demandés. Une bonne partie du développement régional est tributaire de gros employeurs, souvent de

Sujets	Résumé des propos
	compagnies minières, dont la localisation des projets est impossible à planifier. Le développement se réalise en fonction de la localisation des ressources, ce qui engendre des impacts sur la localisation des employés et leur mobilité, sur le développement des commerces et industries satellites, ainsi que sur l'impossibilité de prévoir ces « booms économiques » dans les SAD. • L'importance de la cohabitation et de l'harmonisation des usages ainsi que de l'acceptabilité sociale dans les projets majeurs, dont les projets miniers, est mentionnée. • Le déséquilibre du financement en matière de transport engendre aussi des enjeux de développement économique dans certains secteurs (forestier et agricole, par exemple) entraînant la désuétude de ponts et de routes. • Il ressort de la consultation que le document exprime de nombreux concepts en lien avec les milieux de vie, mais peu concernent les milieux de vie ruraux et agricoles. Ces derniers sont à la fois des milieux de travail et de résidence. La question d'identifier des mesures pour ces milieux de vie est soulevée. • Il est précisé de ne pas omettre le contexte hivernal et la distance avec les services qui ont un impact majeur sur les milieux de vie, principalement dans les municipalités de faible densité, dont la taille est souvent inférieure à 2 000 habitants. • Il est noté que les outils d'aménagement doivent prendre en compte les variables liées à la santé comme la présence de nombreux déserts alimentaires, le manque de proximité et de diversité à l'égard de certains marchés alimentaires et de certaines activités permettant à la population d'être plus active. **Nord-du-Québec** • Des efforts importants sont faits pour mettre en valeur le patrimoine naturel. Toutefois, il faut bien canaliser les touristes et les citoyens pour assurer leur sécurité et protéger les milieux naturels. • En termes d'usages, il est souhaité d'en arriver à une cohabitation harmonieuse. Les acteurs du secteur industriel échangent entre eux, mais il n'y a pas assez de concertation avec les autres secteurs, notamment celui du tourisme. En matière de tourisme, il y a une étroite collaboration avec les communautés cries.
• Axe 4 : Ruralité	Concernant l'Axe 4, les commentaires suivants sont formulés : **Abitibi-Témiscamingue** • Il est rappelé que le modèle d'occupation du territoire au Québec est déséquilibré, puisque plus de 50 % de la population occupe moins de 10 % du territoire. Les normes d'aménagement sont basées sur cette réalité, qui diffère de celle de l'occupation du territoire en région. Il est ainsi demandé de tenir compte de cette particularité, d'arrêter de voir les régions comme des freins pour le développement des grands centres et de les rendre plus indépendantes des communautés métropolitaines, surtout au niveau décisionnel en matière d'aménagement du territoire. • Les préoccupations envers le territoire agricole sont légitimes, mais il pourrait être possible d'utiliser davantage le territoire public, très vaste en région. • Le territoire agricole recèle beaucoup de possibilités, comme les activités en lien avec l'agrotourisme, et des modèles de projets pour permettre une agriculture viable doivent être mis en place. • Il est proposé d'inclure davantage les comités consultatifs agricoles dans la planification en aménagement du territoire, principalement au niveau de la concertation. • L'accès à Internet est encore déficient dans certaines communautés rurales. **Nord-du-Québec**

Sujets	Résumé des propos
	• Le Nord-du-Québec est un vaste territoire peu peuplé lorsqu'on le compare aux autres régions. En termes d'emplois, 1 travailleur sur 5 provient d'une autre région, tandis que cette proportion est de 1 travailleur sur 50 en Abitibi-Témiscamingue. Les Jamésiens souhaitent développer la région et non pas subir le développement. Le navettage des travailleurs limite considérablement le dynamisme, la vitalité et le développement régional. • Il y a eu une forme de reconnaissance du statut particulier de la région dans la gestion de la pandémie. On souhaite que cette reconnaissance soit étendue de façon générale, comme demandé dans le cadre de la Stratégie OVT. Les participants mentionnent qu'une direction générale territoriale du ministère des Transports sera implantée dans le Nord-du-Québec.
• Axe 5 : Finances et fiscalité	Concernant l'Axe 5, les commentaires suivants sont formulés : **Abitibi-Témiscamingue** • Une révision à l'égard du financement des municipalités est demandée. • Il serait important de considérer les externalités liées à l'environnement (par ex. : coûts de la perte des milieux humides). • Une critique est soulevée à propos de l'utilisation systématique des données quantitatives pour les redditions de compte et l'atteinte des objectifs. Il est exprimé que cette façon de faire ne rend pas justice à la réelle valeur intangible des milieux ruraux. • Une contribution du gouvernement provincial est demandée afin d'avoir accès à des données liées à l'aménagement du territoire. Les participants souhaitent également pouvoir utiliser des données qualitatives, notamment pour permettre l'accès à des sources de financement, et ce, même si le gouvernement s'oriente vers un système de monitorage et d'évaluation de performance des MRC. • Il est aussi mentionné que la Ville-MRC n'est pas admissible à plusieurs programmes financiers du gouvernement, et ce, malgré sa ruralité. Il est reproché que le revenu fiscal soit exclusivement basé sur le foncier, et il est suggéré de viser un concept de justice fiscale entre les municipalités. • Il est évoqué que les investissements et les réflexions en aménagement du territoire favorisent davantage une économie de 2e et de 3e transformation. **Nord-du-Québec** • Il est souhaité que les immeubles gouvernementaux soient assujettis aux mêmes règles que celles qui s'appliquent aux propriétés privées. Le système de compensations tenant lieu de taxes serait remplacé par un compte régulier de taxes municipales.
Prochaines étapes	Les comptes rendus des rencontres régionales seront publiés sur le site Web de la Stratégie. Au cours de l'été, les participants aux laboratoires d'innovation publique seront rencontrés à nouveau. Une consultation publique aura lieu sur le Web, du 16 août au 10 septembre 2021. Les Premières Nations et les Inuits seront consultés une deuxième fois au cours du mois de septembre 2021. La rédaction de la Stratégie est prévue à l'automne, en vue d'une publication de celle-ci au printemps 2022.
Fin de la rencontre	La rencontre se termine à 15 h 55 avec un mot de clôture de l'animateur.